

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DELIBERATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE**

**N° 1**

**Séance du 17 novembre 2022**

Nombre de membres de la Commission Administrative : 11 Nombre de membres en exercice : 11	<b>Cadre réservé à la Préfecture</b>
Nombre de membres qui ont délibéré : 10 Date de convocation : 10 novembre 2022	Transmis par ACTE le <u>AR N° : 007-210703401 -</u> du

La Commission Administrative du C.C.A.S. réunie en session ordinaire, s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, le 17 novembre 2022, à 18 H 30, sous la présidence de M. Alain LOUCHE.

Etaient présents : M. Alain LOUCHE, Président, Mmes Ingrid RABATÉ, Adeline ANDONI, Brigitte DURAND SAINT OMER, Chantal REDON, Marie-Thérèse MATHON, MM. Francis LACROIX, Gérard MERCIER et Philippe RIVAT.

Procuration : Sylvie GOUNON donne procuration à Mme Ingrid RABATÉ.

Absent : M. Robert FESCHET.

Excusé : /

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse MATHON

Objet : Repas / colis des anciens 2022

Madame Ingrid RABATÉ propose la Commission Administrative de fixer le prix des repas/colis des anciens 2022. Elle expose le projet de modifier la traditionnelle formule des repas/colis de fin d'année. Les aînés se voient proposer un choix entre un colis (simple ou couple) ou un bon repas au restaurant. Dans tous les cas, afin de conserver le côté convivial d'un rassemblement, ils sont tous conviés à un goûter avec animation qui se déroulera en début d'année 2023.

Ceci étant exposé, il est demandé :

- retenir la nouvelle formule avec choix entre un colis ou un bon repas au restaurant ;
- proposer un choix pour les bons repas entre les restaurants La Comballe et La Boria (VEYRAS) pour un montant de 24 euros (pour individuel et couples) ;
- retenir l'ADAPEI comme fournisseur des colis simples ;
- retenir à 24 euros la valeur du colis simple ;
- retenir LA CAGETTE comme fournisseur des colis couples ;
- retenir à 32 euros la valeur du colis couples ;
- retenir la nouvelle formule « goûter animé ».

Après en avoir délibéré, le C.C.A.S. décide par 9 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention d'adopter :

- la nouvelle formule qui propose un choix entre un colis et un bon repas dans un restaurant ;
- les restaurants « La Comballe » (Veyras) et « La Boria » (Veyras) pour les bons repas ;
- la valeur du bon repas dans un restaurant à 24 euros par personne ;
- le choix de l'ADAPEI comme fournisseur des colis simples ;
- la valeur du colis simple à 24 euros ;
- le choix de LA CAGETTE comme fournisseur des colis couples ;
- la valeur du colis couples à 32 euros ;
- la nouvelle formule « goûter animé ».

Pour copie conforme.

Le Président,



Alain LOUCHE